



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## montant des pensions

Question écrite n° 52462

### Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les écarts croissants entre les pensions de retraite du public et du privé. Tandis que les retraites du public demeurent garanties à 75 % du dernier salaire, celles du privées s'établissent en moyenne à 54 %. Grâce à un amendement de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, voté en décembre dernier, les parlementaires ont entamé une réforme de fond des retraites qui pouvait aboutir à un même régime pour le public et le privé. Mais le Conseil d'orientation des retraites (COR) s'y est opposé, menaçant ainsi cette réforme équitable du système de retraite par répartition. En conséquence, elle lui demande s'il envisage de réformer le système de retraite par répartition afin de garantir une égalité de traitement entre les salariés du secteur public et les salariés du secteur privé.

### Texte de la réponse

L'article 75 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, adoptée le 17 décembre 2008, prévoit qu'avant le 1er février 2010 le conseil d'orientation des retraites (COR) devra remettre aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat un rapport sur les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions personnelles par les régimes de base d'assurance vieillesse légalement obligatoires, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels de retraite fonctionnant l'un comme l'autre par répartition. Ce rapport sera rendu public après sa transmission aux commissions compétentes du Parlement. Cet article, qui résulte d'une initiative parlementaire charge donc le COR, organisme indépendant au sein duquel sont notamment représentés les partenaires sociaux, de formuler un avis sur les modalités techniques de remplacement du système actuel de retraites par « annuités » par un autre système. Le Gouvernement étudiera avec attention le résultat des travaux du COR et fera connaître, le moment venu, les suites qu'il entend leur réserver.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Besse](#)

**Circonscription :** Vendée (4<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52462

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 2009, page 5798

**Réponse publiée le :** 1er décembre 2009, page 11536